

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 15 janvier 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)

Cuzieu
(Eau et Assainissement)

Marclopt
(Eau)

Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)

Rivas
(Eau)

St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche
(Eau)

N°24-01-01

INTERETS COMMUNS

Objet de la délibération :

OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION POUR LE SERVICE EAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240115-CS24-01-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 02/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
BLEIN Magali	Bellegarde en Forez
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
JAS Rodrigues	Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s) représentés

ROCHETTE Georges – Montrond les Bains

MEUNIER David-Bellegarde en Forez

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent – Cuzieu

OULION Emmanuel - Marclopt

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture-----

Trésor Public -----

Secrétaire élu(e) pour la session

LICTEVOUT François-Xavier

INTERETS COMMUNS

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION POUR LE SERVICE EAU

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et jusqu'à l'adoption du budget 2024, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

De ce fait, M. le Président propose à l'assemblée délibérante que l'on autorise, avant le vote du budget primitif 2024, l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour le service eau et d'abonder les programmes suivants :

N° de programme	Compte	Intitulé du Programme	Ouverture de crédits exceptionnels
9840	2315	Réhabilitation ouvrages AEP (SPS)	500.00 €
9868	2031	Etude diag des pressions	16 250.00 €
9922	2315	Travaux d'Eau potable- Saint Laurent Thoranche	1 500.00 €
9929	2315	Travaux d'eau potable – Montrond Rue Adamas	11 250.00 €
9930	2315	Travaux d'eau potable – Bellegarde Rue des Ecureuil	3 750.00 €
9931	2031	Etude faisabilité SYPROFORS	12 500.00 €
TOTAL			45 750.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240115-CS24-01-01-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 02/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Oui et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☀ Adoptent l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissements pour le service assainissement tels qu'énoncés ci-dessus et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ☀ Disent que les crédits ouverts seront repris au budget 2024.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Montrond les Bains, le 15 janvier 2024
Le Président,
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance,
François-Xavier LICTEVOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240115-CS24-01-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 02/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

